



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 20 septembre 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSÉN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

**2.2 Objet : Règlement complémentaire de circulation routière
ANDENNE : rues de Loen, des Polonais et place Charles Martel
Création d'une zone 30**

Le Conseil,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles L 1122-20, L 1122-26 § 1^{er} et L 1122-30 alinéa 1^{er} ;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun, dont les dispositions ont été abrogées et remplacées par l'article 89 du décret-programme du 17 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2019 du Gouvernement wallon relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;

Vu la circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires de circulation routière et à la prise en charge de la signalisation ;

Vu la proposition du Collège communal d'adoption d'un règlement complémentaire de circulation routière d'application à la voirie communale,

- portant sur la matérialisation d'une zone 30 dans les rue de Loen, des Polonais et place Charles Martel ;
- en raison d'une demande de riverains ;

Vu à ce sujet la note de synthèse explicative établie le 23 août 2021 par Monsieur Laurent DELBROUCK, Agent technique en chef auprès de la Direction des Services Techniques communaux, laquelle vise :

- l'avis du 23 août 2021 de la Direction des Services Techniques communaux ;
- l'avis du 1^{er} juin 2021 de la Zone de Police des Arches ;

Vu l'avis technique préalable numéro 2H1/FB/cl/64217 du 15 juillet 2021 de l'agent compétent de la Région wallonne ;

Vu le plan de situation ;

Vu l'objectif poursuivi d'amélioration de la sécurité ;

Après en avoir délibéré en séance publique,

A l'unanimité,

ARRETE :

Article 1^{er} :

A Andenne, une zone 30 est délimitée comme suit conformément au plan annexé:

- Rue de Loen : depuis son carrefour avec la rue Libeck ;
- Rue des Polonais : depuis son carrefour avec la place du Perron ;
- Place Charles Martel : depuis son carrefour avec la rue d'Horseilles.

Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux F 4a et F 4b.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise pour approbation au Service Public de Wallonie Mobilité et Infrastructures, Direction de la Réglementation de la Sécurité routière et du Contrôle routier, via le « *Portail de Wallonie* ».

Article 3 :

Le Conseil communal sera tenu informé de la position de l'autorité de tutelle.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE PRESIDENT,

R. GOSSIAUX

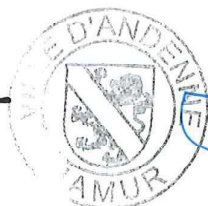
P. RASQUIN

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE BOURGMESTRE,

R. GOSSIAUX

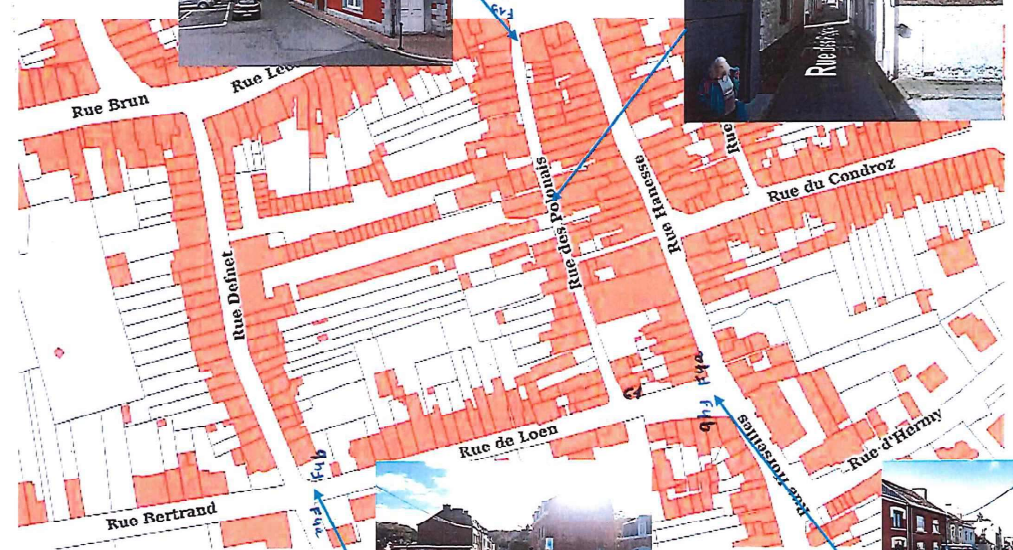


C. EERDEKENS

Signal F4a marqué au sol
À mettre en place



Sinusoïde existante



Vu pour rester annexé à la délibération
n° 2.2. du 20/03/2021
du Conseil communal de la Ville d'ANDENNE

Par le Conseil,
Le Directeur général, Le Bourgmestre,
Ronald GOSSIAUX Claude EERDEKENS